

- Accident :

J'autorise les responsables de Versailles Budo à faire soigner, à faire procéder en cas d'urgence à toute intervention médicale ou chirurgicale que nécessiterait l'état de santé de mon fils, ma fille (ou autre lien de parenté).....

N° de téléphone en cas d'urgence : (obligatoire)

Nous vous rappelons que le CERTIFICAT MEDICAL de non-contre-indication à la pratique de l'activité, aussi bien pour les entraînements que pour la compétition est OBLIGATOIRE.

Nous vous rappelons également qu'en cas de nécessité, les encadrants des entraînements contacteront automatiquement et sans délai le SAMU.

Fait en deux exemplaires originaux à Versailles, le

Signature du représentant légal (précédée de la mention « Lu et approuvé »)